

Soutenez le vote de la loi sur la transparence dans l'utilisation de l'épargne populaire en matière énergétique



- Parce qu'en état d'urgence climatique, nous n'acceptons plus que **sur 10 euros accordés par les banques au secteur de l'énergie, 7 soient investis dans les énergies fossiles**, responsables de la destruction du climat ;
- Parce que nous n'acceptons plus que les **banques françaises** et/ou les investisseurs institutionnels continuent à augmenter ou à maintenir leur **soutien aux entreprises du secteur fossile** ;
- Parce qu'**aucun euro épargné par les citoyens ne doit plus financer les projets ou les activités qui rendent la terre invivable et en premier pour les plus démunis** ,

Attac et 350.org. ont lancé en octobre la campagne [#PasAvecNotreArgent](#) sur l'utilisation de l'épargne populaire .

Une première victoire a été obtenue en décembre : [la CDC a annoncé un désinvestissement du charbon.](#)

Mais, nous avons à présent la possibilité d'obtenir une avancée de plus grande ampleur !

Notre appel a été entendu par des députés qui ont déposé [une proposition de loi à l'Assemblée nationale.](#)

Si cette loi est votée, elle permettra :

- que l'argent des nos livrets d'épargne (livret A et livret développement durable et solidaire) centralisé par la Caisse de Dépôts et Consignation ne puisse plus être utilisé pour financer des entreprises d'exploration ou exploitation d'hydrocarbures (pétrole ou gaz) ou de charbon

- que la transparence et donc le contrôle de l'emploi de l'argent de l'épargne populaire soit nettement renforcé :
 - Le parlement serait désormais destinataire, chaque trimestre , d'informations détaillées sur la nature des prêts accordés par les banques avec l'argent de cette épargne. Jusqu'à présent, seul le ministre de l'économie était destinataire d'une information écrite.
 - Les banques devront, dans leur bilan annuel public et accessible à la société civile donner une information détaillée, pays par pays, sur les financements accordés aux entreprises ayant des activités dans le secteur de l'énergie fossile
 - Les investisseurs institutionnels publics ou privés (CDC, diverses caisses de retraite,..) auront une obligation de transparence sur la gestion de leur portefeuille d'actifs, ce qui permettra d'identifier les éventuels investissements réalisés au bénéfice d'entreprise du secteur des hydrocarbures et du charbon.

La publication de ces données permettra d'identifier et de dénoncer les acteurs financiers qui ne désinvestissent pas des énergies fossiles.

Les député.es seront le 7 mars face à leur responsabilité : donner, en votant cette loi, un signal politique fort sur la nécessité d'enclencher le désinvestissement des énergies fossiles, seul levier pour permettre à la transition énergétique de se déployer rapidement.

Quel sera leur choix ? Épargner le climat ou fossiliser notre futur ?

Nous irons avant ce vote, leur demander de soutenir ce changement de cap indispensable.

Nous serons attentifs à leur vote le 7 mars.

Et nous démasquerons publiquement ceux et celles qui auront refusé de voter pour que l'argent de l'épargne populaire participe exclusivement à l'amélioration des conditions d'existence de chacun·e, et du droit à vivre dans un environnement sain.

Avant le 7 mars, interpellez vos députés directement en cliquant sur ce lien

<https://act.350.org/letter/loi-desinvestissement>



350.org
france.zerofossile.org/ldds/



attac

france.attac.org
actions-ldds@attac.org